



Chalet de la Roche
2316 Les Ponts-de-Martel
www.chalet-de-la-roche.ch



CONTRAT DE LOCATION

Nom du groupement

Nombre de personnes adultes..... Nombre d'enfants de plus de 6 ans
Nombre d'enfants moins de 6 ans

Dates du..... au.....
Heure arrivée au chalet..... départ du chalet.....

Responsable Nom et prénom.....
E-mail.....
Adresse / rue.....
Localité / NP.....
Téléphone privé.....
prof./natel.....

Nous avons pris connaissance du règlement d'utilisation du chalet, aux pages suivantes du présent contrat et nous nous engageons à le respecter, tout spécialement en ce qui concerne l'interdiction de consommer des boissons alcooliques dans et aux alentours du chalet.

....., le.....

Signature

Contrat à retourner rapidement à

Chalet de la Roche
Par Chantal Allemann
Rue des Bouleaux 1
2316 Les Ponts-de-Martel

Prix des locations et règlement d'utilisation du Chalet de la Roche aux pages suivantes qui font partie intégrante du présent contrat.



Chalet de la Roche
2316 Les Ponts-de-Martel
www.chalet-de-la-roche.ch



PRIX DES LOCATIONS

Prix de location pour groupe dès 10 personnes - Adultes et enfants à partir de 6 ans - Enfants moins de 6 ans - Taxe séjour dès 18 ans	La nuit La nuit	CHF 15.00 Gratuit CHF 3.20
Prix de location pour groupe de moins de 10 personnes - Taxe séjour dès 18 ans	Forfait par nuit pour tout le groupe La nuit par personne	CHF 150.00 CHF 3.20
Prix pour une journée sans nuitée pour groupe	La journée	CHF 150.00
Prix pour les membres Croix-Bleue dès 10 personnes - Adultes et enfants à partir de 6 ans - Enfants moins de 6 ans - Taxe séjour dès 18 ans	La nuit Pas de taxe de séjour	CHF 10.00 Gratuit Gratuit
Prix de location pour groupe de moins de 10 personnes, membres Croix-Bleue	Forfait par nuit pour tout le groupe	CHF 75.00
Prix pour une journée sans nuitée pour groupe membres Croix-Bleue	La journée	CHF 75.00
Prix pour les « passages » d'un jour sans nuitée à l'interne d'un groupe	Par personne	CHF 5.00

Les prix ci-dessus comprennent les prestations suivantes : utilisation du Chalet, eau chaude et froide, une corbeille de bois.

Non-compris : chauffage, autres prestations ci-dessous, nettoyage et remise en ordre du Chalet et des alentours, électricité.

<u>Charges</u> (chauffage et électricité) - Du 1^{er} juin au 30 septembre - Du 1^{er} octobre au 31 mai	1 seul jour ou par nuit 1 seul jour ou par nuit	CHF 15.00 CHF 30.00
<u>Bois</u> , corbeille supplémentaire	Par corbeille	CHF 14.00
Si désiré et sur demande : <u>nettoyage complet</u> du Chalet	Forfait	CHF 300.00
Si désiré et sur demande : <u>nettoyage 1^{er} étage</u> , hall d'entrée (douches, WC et dortoirs non-compris)	Forfait	CHF 200.00
<u>Poubelles</u>	Par sac de 35 litres	CHF 2.00
<u>Téléphone</u>	La communication	CHF 0.60
<u>Déneigement</u> , participation : chemin d'accès déneigé le jour d'entrée et le jour de sortie. <i>Si désiré d'autres déneigements du chemin d'accès</i>	Forfait	CHF 150.00 <i>Coûts effectifs</i>
<u>Frais d'annulation</u>	Jusqu'à 60 jours avant l'arrivée Moins de 60 jours avant l'arrivée	Gratuit CHF 150.00



Chalet de la Roche
2316 Les Ponts-de-Martel
www.chalet-de-la-roche.ch



CONDITIONS DE LOCATION

Le Chalet est ouvert à toutes les personnes qui s'engagent à respecter le règlement d'utilisation ci-dessous.

Règlement d'utilisation

1. Interdiction absolue de consommer de l'alcool dans et autour du Chalet.
2. Pour des raisons de sécurité interdiction générale de fumer à l'intérieur du Chalet.
3. Un accès à internet est possible au 1^{er} étage du Chalet. Pour cela, demander le code d'accès à la personne venant ouvrir le Chalet. Le prix demandé est de CHF 5.00 pour l'accès au code. Le(a) Chef(fe) du camp est responsable des personnes utilisant l'accès internet. La Croix-Bleue neuchâteloise ne prend aucune responsabilité en cas d'utilisation d'internet pour l'accès à des sites illégaux.
4. Utiliser avec soins les objets et les ustensiles à disposition. Signaler les dégâts causés et dédommager le remplacement ou la réparation.
5. Pour les dortoirs, **taies d'oreiller, sacs de couchage ou draps obligatoires. Prendre vos affaires personnelles.** (Les taies d'oreiller sur les oreillers sont une housse de protection).
6. Ne rien jeter sur les toits (capteurs d'eau).
7. Interdiction de monter à l'étage avec de gros souliers.
8. Interdiction d'introduire des petits animaux dans les dortoirs, dans la cuisine et la grande salle de séjour.
9. **Eau de citerne, il est conseillé de la cuire avant de la boire**
10. Se conformer aux instructions d'utilisation du système d'alarme feu, situé à l'entrée du bâtiment et aux consignes de sécurité.
11. **Les numéros d'appel pour les urgences sont les suivants :**
117 Police secours / 144 Urgences médicales.
12. Rendre les locaux propres et en bon état.
 - Nettoyer et laver les dortoirs (aspirateur sur les sols, matelas, sous les matelas)
 - Laver les toilettes et les salles d'eau, la cuisine (frigo, four, lave-vaisselle, cuisinière, etc...), les corridors et les escaliers, nettoyer les bancs à chaussures à l'entrée.
 - Brosser et récurer les salles.**S'il est constaté que ce qui précède n'a pas été fait correctement, les heures de nettoyage à CHF 40.00 / heure seront facturées.**
13. Les sacs poubelles sont à évacuer dans les containers prévus à cet effet au village des Ponts-de-Martel.
14. Nous attendons du responsable une surveillance de tous les participants.
15. Le règlement de la location se fera sur facture, après le décompte au départ.
16. Pour les participants à un camp, il est recommandé de souscrire une assurance-accidents. La Croix-Bleue décline toute responsabilité.

En tout temps les membres du comité de gérance peuvent faire des contrôles et inviter les personnes qui ne respecteraient pas le règlement à quitter le Chalet.